



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle de gestion de la Direction générale de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 4 septembre 2019 à 9 h à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présentes, madame Andrée Loyer, directrice exécutive et M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe.

**CE-2019-615**

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –  
BOULEVARD DE LA CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU -  
MYRIAM NADEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le boulevard de la Cité, dossier RS-19-023, comme illustré au plan numéro CRO-19-095 du 26 février 2019, le tout afin de :

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Boulevard de la Cité	Ouest	De la rue Saint-Louis jusqu'au chemin de la Savane	Décembre à mars
Boulevard de la Cité	Est	De la rue Saint-Louis jusqu'au chemin de la Savane	Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-095 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

**CE-2019-616**

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION -  
IMPLANTATION D'INTERDICTION DE VIRAGE VERS LA RUE DE SEYNE -  
DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète la mise en place de virages interdits de la rue de Monte-Carlo vers la rue de Seyne, entre 7 h 30 et 8 h 30 et entre 15 h et 16 h, dossier RS-19-144, comme illustré au plan numéro CRO-19-332 du 18 juillet 2019.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-332 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-617

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE CAVALIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - NATHALIE LEMIEUX**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Cavalière, dossier RS-19-145, comme illustré au plan numéro CRO-19-347 du 15 juillet 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Cavalière	Ouest	À partir d'un point situé à 39 m au nord de la rue du Limousin jusqu'à la rue de Picardie	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-347 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-618

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE JOSEPH-DEMONTIGNY - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Joseph-Demontigny, dossier RS-19-220, comme illustré au plan numéro CRO-19-376 du 8 août 2019, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Joseph-Demontigny	Sud	À partir d'un point situé à 49 m à l'est de la rue Généreux, sur une distance de 50 m vers l'est.	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Les modifications au marquage de chaussée et l'installation de la signalisation requise seront effectuées par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux.

Adoptée

CE-2019-619

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 30 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 32 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 31 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 30**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 30, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 32, la liste des réquisitions numéro 31 ainsi que la liste des embauches numéro 30 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 30	Pièces de comptes à payer	2 035,66 \$	12 au 16 août 2019
Liste PD numéro 32	Pièces de comptes à payer	638 742,09 \$	12 au 16 août 2019
Liste des réquisitions numéro 31	Pièces de comptes à payer	9 777,72 \$	5 au 16 août 2019
Liste des embauches numéro 30	Embauche du personnel temporaire	834 000,66 \$	4 au 10 août 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2019.

Adoptée

CE-2019-620

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 31 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 33 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 31**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 31, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 33, la liste des réquisitions numéro 32 ainsi que la liste des embauches numéro 31 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 31	Pièces de comptes à payer	46 044,23 \$	19 au 23 août 2019
Liste PD numéro 33	Pièces de comptes à payer	696 578,91 \$	19 au 23 août 2019
Liste des réquisitions numéro 32	Pièces de comptes à payer	5 415,22 \$	19 au 23 août 2019
Liste des embauches numéro 31	Embauche du personnel temporaire	565 453,15 \$	11 au 17 août 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2019.

Adoptée

**CE-2019-621 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-31 POUR UN MONTANT TOTAL DE 386 280,73 \$ POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 AOÛT 2019**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-31 d'un montant de 386 280,73 \$ pour la période du 15 au 21 août 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2019.

Adoptée

**CE-2019-622 AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME MÉLANIE PILON À UN SURCROÎT DE TRAVAIL POUR LE PROJET D'IMPLANTATION DU NOUVEAU SYSTÈME CORPORATIF PIVO JUSQU'AU 7 MAI 2020**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a signé une lettre d'entente avec le Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 afin de maintenir madame Mélanie Pilon au niveau de l'équipe d'implantation du système PIVO jusqu'au 7 mai 2020 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de maintenir l'affectation temporaire de madame Mélanie Pilon à un surcroît de travail à titre d'analyste financier, poste LSC-BLC-051 – Classe 10, au projet d'implantation du nouveau système corporatif PIVO, et ce, jusqu'au 7 mai 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-132- Service des finances – Temporaires cols blancs.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-13310-112	76 220 \$		Services des finances – Réguliers – Cols blancs.
02-13310-132		76 220 \$	Service des finances – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 août 2019.

Adoptée

CE-2019-623

**SOUSSION 2019 SP 084 - RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2018-2019 - BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection du réseau routier 2018-2019 du boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre le boulevard Saint-Raymond et la rue Gamelin, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 062 478,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 août 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30830-011-91959	670 184,66 \$	Travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - 17-3045 - Boulevard de la Cité-des-jeunes – De la rue Gamelin au boulevard Saint-Raymond
11-13008-005-91960	300 000,00 \$	Programme annuel de synchronisation et amélioration d'ajout - Feux de circulation - 17-3045 - Rue Gamelin et boulevard Saint-Raymond
04-13493	46 204,77 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	46 089,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2019.

Adoptée

CE-2019-624

**AVIS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE L'ENLÈVEMENT DE RAILS EN VERTU DE L'ARTICLE 5 DE LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER AU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Chelsea et de La Pêche, en vertu des résolutions numéros 366-14 et 14-580 adoptées respectivement le 17 décembre 2014 et le 15 décembre 2014, ont signifié à la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais, qu'elles annulaient le contrat de cession par emphytéose;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Chelsea a entrepris des travaux d'enlèvement des rails et des dormants composant la voie ferrée sur son territoire dans le but de remplacer l'emprise de la voie ferrée par un sentier multifonctionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** le retrait de la voie ferrée sur le territoire de la municipalité de Chelsea rend improbable la réalisation d'un projet de train touristique reliant la Ville de Gatineau à la municipalité de La Pêche;

**CONSIDÉRANT QUE** la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais a signifié à la Ville de Gatineau qu'elle abandonnait ses recherches pour concrétiser un projet touristique d'un train à vapeur dans la région de l'Outaouais et qu'elle désire rétrocéder l'immeuble situé au 165, rue Deveault, l'emprise de la voie ferrée et le matériel roulant et ses accessoires à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la section de rails anciennement utilisée par la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais n'est plus utilisée;

**CONSIDÉRANT QUE** les rails traversant la rue Jean-Proulx, le chemin Freeman et le boulevard Saint-Joseph affectent la carrossabilité et augmentent la difficulté d'entretien des voies publiques :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Ville de Gatineau informe le ministère des Transports du Québec de l'abandon de la voie ferrée et que la Ville de Gatineau soit dans l'attente d'une confirmation écrite confirmant l'absence d'intérêt de la part du ministère du transport du Québec d'acquérir le chemin de fer ciblé se trouvant sur le territoire de la ville de Gatineau;

De plus, le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'enlèvement des rails anciennement utilisées par la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais, traversant la rue Jean-Proulx, le chemin Freeman et le boulevard Saint-Joseph.

Le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Gatineau, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée

**CE-2019-625**

**FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉS AQUATIQUES**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 14.02 à l'effet qu'un salarié ne peut se déclarer non disponible plus de deux sessions consécutives et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 14.03 à l'effet qu'un salarié saisonnier doit offrir des disponibilités à chaque année et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de ces articles, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés aquatiques dont les numéros d'employé sont les suivants : 110828, 111547, 111712, 111983, 113136, 113747, 113751, 113913, 113925, 114152, 114168, 114319 et 114968 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employé sont les suivants : 110828, 111547, 111712, 111983, 113136, 113747, 113751, 113913, 113925, 114152, 114168, 114319 et 114968.

Adoptée

**CE-2019-626**

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU ECCWGC WALK/RUN - 10 SEPTEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le circuit de 1,7 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2019 ECCWGC walk/run nécessite la fermeture de rues;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais relatifs à la fermeture de rues, salaires des policiers et travaux publics, sont entièrement à la charge de madame Allison Wildgust, Infrastructure Canada, 1100 - 180 rue Kent, Édifice 10-040, Ottawa, Ontario, K1P 0B6 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la fermeture d'une partie de la rue Laurier de façon ponctuelle par tronçon, le mardi 10 septembre 2019, entre 11 h 30 et 13 h 30, tel que défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2019 du ECCWGC walk/run, à savoir :

Le circuit de 1,7 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture de l'artère suivante et l'interdiction de stationner sur celle-ci entre 8 h 30 et 13 h 30, le mardi 10 septembre 2019. Les parcomètres et les stationnements sur ce tronçon seront fermés de 8 h 30 à 13 h 30, le mardi 10 septembre 2019. Le tronçon sera fermé de façon ponctuelle pour une période approximative de 30 minutes :

- Rue Laurier - La voie (côté du trottoir) en direction est, entre les boulevards Maisonneuve et des Allumettières.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Bureau des événements, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence auront accès au parcours si une situation d'urgence l'impose. Les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo auront accès à la rue Laurier au besoin.

Adoptée

CE-2019-627

**REJET - SOUMISSION 2018 SP 329 - SOLUTION D'IDENTIFICATION EN LIGNE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 14 mars 2019, un appel d'offres public pour l'intégration d'un service de validation d'adresse de résidence en ligne qui pourra être utilisé pour les renouvellements de carte Accès Gatineau en ligne pour le projet portail citoyen :

**CONSIDÉRANT QUE** deux offres ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que l'offre de service est supérieure au besoin de la Ville de Gatineau en terme de service et de coût;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2018 SP 329 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

**CE-2019-628**

**FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION - EMPLOYÉ NUMÉRO 115675**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 115675 a été embauché le ou vers le 20 avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 115675 ne rencontre pas les exigences minimales du poste;

**CONSIDÉRANT** que l'employé numéro 115675 n'a pas complété sa période de probation, tel que prévu à l'article 2.05 de la convention collective des salariés occasionnels, et ce, à la satisfaction du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

**CONSIDÉRANT** la position du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et du Service des ressources humaines relativement à la présente recommandation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la fin de la période de probation et par le fait même, la fin du lien d'emploi de l'employé numéro 115675.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> MARIE-CLAUDE THIBEAULT**  
Greffière adjointe  
Comité exécutif